



## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

### COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 30 Octobre 2018

HEURE : 9h00

ENDROIT : Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle, Prévost

## PROCÈS-VERBAL

### INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président  
Jean-Guy Joubert, trésorier  
Roger Hotte, administrateur MRC RDN  
Louise Gallant, administratrice  
Linda Lalonde, administratrice  
Bruno Laroche, administrateur  
Pierre Daigneault, administrateur  
Léna Bergeron, administratrice

Louise Bourgeois, directrice générale

### INVITÉS ABSENTS

Xavier-Antoine Lalande, vice-président  
Viviane Dagenais, secrétaire  
Josée Yelle, administratrice MRC RDN

### 1. MOT DE BIENVENUE

Paul Germain président constate quorum et souhaite la bienvenue à tous, à 9h10  
Madame Léna Bergeron agira à titre de secrétaire en l'absence de Viviane Dagenais.

Madame Chénier du RUTAC présente est invitée à s'adresser à l'assemblée

Elle précise que plusieurs membres du RUTAC sont des usagers du TAC Mirabel et Rivière du Nord. Elle répond aux différentes demandes de ses membres et oriente les personnes vers les bonnes ressources. Un dépliant est remis aux membres du TAC pour les informer de la mission du RUTAC

3 demandes spécifiques sont adressées à madame Bourgeois, elle aimerait recevoir une réponse par courriel.

- Quelles sont les compagnies (taxis etc.) qui réalisent les déplacements
- Le nombre d'usagers du transport régulier et le nombre de déplacements
- Le nombre d'usagers du transport adapté et le nombre de déplacements.

Madame Bourgeois demande à madame Chénier d'aviser les spécialistes de la santé de transmettre les formulaires obligatoires pour obtenir un transport adapté au bon endroit, soit à Prévost (pour les 4 villes de la MRC) parce que les erreurs d'expédition causent des délais indus pour le traitement des demandes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 30 OCTOBRE 2018**

Louise Bourgeois propose d'ajouter au varia :

- Entente avec la Commission Scolaire

Paul Germain propose d'ajouter au varia :

- Relation de travail
- Rencontre avec les chauffeurs de taxi

Léna Bergeron propose d'ajouter au varia :

- Poste vacant au C.A. à titre de représentant en transport adapté.

Vu l'absence de monsieur Lalande, il sera discuté au point F du Varia seulement de la ville de Prévost.

### **RÉSOLUTION AR20181030.2**

Roger Hotte propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2018**

Léna Bergeron souligne qu'on devrait lire au point 4 E) ...3% ou lieu de 7%...

### **RÉSOLUTION AR20181030.3**

Linda Lalonde propose l'adoption du procès-verbal du 25 septembre 2018 tel qu'amendé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2018**

##### **a) Suivi pour passer de Bell à Vidéotron**

Louise Bourgeois informe : Le contrat avec Bell se termine le 28 juin 2019, des frais de 1720.56\$ seraient applicable s'il y a rupture de contrat.

Le matériel appartient au TAC.

Le service pour 3 lignes téléphoniques et une ligne de fax coûte : 438,46\$ chez Bell et 129,28\$ chez Videotron mensuellement,.

MM Joubert et Daigneault demandent à madame Bourgeois de faire les vérifications suivantes :

Vérifier le délai d'avis de changement de fournisseur.

Vérifier au département de rétention de la clientèle si Bell peut offrir le même service au montant de Vidéotron.

Vérifier si Bell accepte d'offrir le même service au coût de Videotron et pour combien de mois le nouveau montant s'appliquerait.

##### **b) Suivi des difficultés pour opérer le logiciel de géolocalisation**

C'est actuellement bloqué puisque le serveur ne supporte pas les mises à jour.

##### **c) Suivi de la bonification du plan de développement 2018-2019**

Monsieur Hotte l'enverra sous peu par courriel.

##### **d) Résultats de Communications Nestor**

Actuellement Julie de la MRC demande de remettre des cartons aux usagers qui indiquent que pour les informations il faut aller sur : « [sansmonauto.org](http://sansmonauto.org) »

La communication se ferait difficilement.

##### **e) Notation annuelle de la directrice générale**

###### **RÉSOLUTION AR20181030.4e**

Paul Germain propose que madame Léna Bergeron procède à la rencontre de madame Bourgeois pour procéder à sa notation annuelle.

Madame Bergeron accepte si elle est accompagnée de monsieur Joubert. Ce dernier accepte le mandat.

Monsieur Germain leur fera parvenir les éléments pour alimenter ladite fiche.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **f) Résultat de l'étude Vecteur V.**

Constat bon, solutions décevantes, coûteuses et mal adaptées.

Une rencontre pour la présentation du logiciel FRAXION est prévue le 31 octobre par MM Germain, Lalande et Joubert. Un changement de logiciel peut amener un changement de structure.

### **g) Protocole à suivre lors de la réception de dons**

La discussion écarte la façon de procéder lors de la réception de dons. Monsieur Laroche questionne le droit d'accepter des dons. Il croit que non, et il serait souhaitable que ces sommes soient remises à un OBNL qui a besoin de dons pour poursuivre sa vocation. Parce que le TAC est un organisme financé par les municipalités, il n'apparaît pas approprié de recevoir ces dons.

Le point est reporté étant donné que Viviane Dagenais a soumis cet élément et qu'elle est absente.

### **h) Problématique de la longue attente des usagers lors du suivi de leur activité à l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.**

Le chauffeur de taxi aurait mentionné à madame Bourgeois une attente de 10 minutes et non pas une heure.

Précédemment monsieur Oigny, DG de l'ARLPHL permettait à une employée d'entrer 15 minutes d'avance pour recevoir les usagers pour leur atelier. La directrice adjointe de l'organisme Mme Lépine est en vacances.

Non encore résolu, la problématique est reportée à la prochaine réunion.

Madame Chénier du RUTAC quitte à ce moment.

## **5. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance

## **6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 OCTOBRE 2018**

### **RÉSOLUTION AR20181030.6**

Linda Lalonde propose l'adoption des comptes à payer pour le transport adapté, du chèque 4913 au chèque 4937 inclusivement et pour le transport collectif, du chèque 2351 au chèque 2368 inclusivement.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7. ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 OCTOBRE 2018

Paul Germain constate que pour le transport adapté, le budget est respecté

Toutefois pour le transport collectif un écart est prévisible. Une des raisons est attribuable au changement intervenu en mi-année à St-Colomban. Il se perd environ 20,000\$ de revenus et il en coûte 60\$ par transport.

Louise Bourgeois présente un comparable pour sommes versées à Jean Desroches, pour le transport collectif à St-Colomban :

Septembre 2017 = 7,670.75\$

Septembre 2018 = 134,060.30\$

#### RÉSOLUTION AR20181030.7

Bruno Laroche propose l'adoption du rapport budgétaire au 30 octobre 2018

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8. VARIA

#### a) Dépôt du budget 2019 pour analyse

Copie est remis à chacun des membres et une copie sera acheminée à monsieur Lalande par courriel.

#### b) Dépôt des échelles salariales de la politique salariale

#### RÉSOLUTION AR20181030.8b

Après discussion, Bruno Laroche propose de reconduire la politique salariale pour un an et que le taux d'augmentation sera de 2,35%.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### c) Soumission pour achats d'équipement informatique.

Louise Bourgeois informe qu'il en coûterait environ 10,000\$, 3 ordinateurs 4,239.88\$ et un serveur 5,631.48\$.

Des précisions devront être apportées lors de la prochaine rencontre.

Paul Germain signale que dans un mois ou 2 nous serons fixés sur le choix du logiciel UBI ou FRAXION, à ce moment nous serons en mesure de déterminer les besoins d'équipement informatique.

Reporté.

**d) Ajout de l' Arrêt C78 à la Ville de St-Colomban**

**RÉSOLUTION 20181030.8d**

Bruno Laroche propose l'ajout de l'Arrêt C78 à St-Colomban

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**e) Production de panneaux d'Arrêts pour l'année 2019**

Panneaux uniformes, image de marques ?

Reporté pour réflexion

**f) Création d'un comité de réflexion pour développer le transport collectif à Prévost.**

Paul Germain présente son but de bonifier l'offre de transport collectif actuelle à Prévost, par la formation d'un comité indépendant qui va travailler sur le développement du transport collectif à Prévost.

**RÉSOLUTION AR20181030.8f**

Jean-Guy Joubert propose comme membres du comité : Paul Germain, Pierre Daigneault, Jean-Guy Joubert, Viviane Dagenais et un (une) usager du transport collectif de Prévost.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**g) Présentation de madame Suzanne Chénier du RUTAC**

Madame Chénier a été entendue en début d'assemblée

**h) Entente avec la Commission Scolaire**

Considérant que l'entente d'utiliser des places dans les autobus scolaires est intervenue en 2011 pour une durée de 1 an, que cette entente n'a pas été renouvelée et que personne n'a utilisé les places disponibles :

**RÉSOLUTION AR20181030.8h**

Bruno Laroche propose que l'entente ne soit pas renouvelée mais sera réévaluée l'an prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**i) Relations de travail**

La comparution relativement à la plainte pour harcèlement déposée par madame Guénette aura lieu en janvier 2019.

Après discussion, Paul Germain est mandaté pour rencontrer Me Mercille, afin d'en connaître davantage sur le dossier et revenir devant le C.A. pour prendre les dispositions qui s'imposent.

À suivre à la prochaine rencontre.

**j) Rencontre avec les chauffeurs de taxi.**

Paul Germain informe qu'il y a un problème avec le transport adapté à Prévost. Dans un premier temps, un chèque a été libéré croyant que ça réglerait le problème. Le contrat n'est toujours pas signé. Paul va communiquer à nouveau avec eux.

À suivre à la prochaine rencontre

**k) Poste vacant au C.A pour un représentant en transport adapté.**

Aucun nom suggéré, il faut continuer les recherches.

**9. ADOPTION DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

**RÉSOLUTION AR20181030.9**

L'ordre du jour étant épuisé, Linda Lalonde propose la levée de l'assemblée à 10h55,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

La prochaine réunion se tiendra **le 27 novembre 2018 à 9h00** à l'hôtel de ville de Prévost, 2870 boul. Curé Labelle ou ailleurs s'il y a invitation.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PAUL GERMAIN  
PRÉSIDENT

LÉNA BERGERON POUR VIVIANE DAGENAI  
SECRÉTAIRE





